



Question usage de stupéfiant

Par **Caramelo**, le **20/12/2013** à **04:33**

[fluo]Bonjour,[/fluo] (seule formule acceptée sur ce forum) rnrnJ'aimerais un petit renseignement. rnrnLe 11/04/2013, en rentrant du travail, je me suis fait contrôler par la police. En vérifiant mon permis, obtenu en novembre 2011, le policier m'a dit que je n'avais plus de point. J'étais surpris. Il me rend mon permis et m'a demandé si j'avais reçu la fameuse lettre 48SI. Je lui réponds non. Il me conseille alors de faire un stage avant de la recevoir. Donc, le 12/04/2013 je fais un stage. Jusque là, tout va bien pour moi sauf que je ne vois toujours rien, pas de courrier de la préfecture. En juillet 2013, je reçois la lettre 48SI. Je m'inquiète un peu mais je me dis qu'ils n'ont pas encore dû recevoir mon dossier de stage. J'attends jusqu'au mois de septembre, je recontacte la préfecture par mail en leur scannant mon attestation de stage, ils m'ont répondu que mon dossier était en cours de traitement. Donc, tout va bien, je me suis même fait contrôler alcotest, RAS. rnrnMercredi 11/12/2013, lors d'un contrôle de routine, le policier me dit que je vais devoir le suivre car j'ai un problème avec mon permis : il est invalide. J'essaye de comprendre, je lui explique que j'ai fait un stage, je lui montre l'attestation. Il me dit : on verra ça au commissariat. Je pars avec eux dans la voiture. Au bout de quelques mètres, il reçoit un coup de fil du Central je suppose, et il dit à son collègue : on fait demi-tour. En chemin, je lui demande pourquoi ? il me dit je ne comprends pas votre situation : votre permis est invalidé depuis le 19 juillet 2013 et vous avez un stage qui date d'avril 2013. Il me dit de voir avec la préfecture au plus vite. Je repars avec ma voiture et mes papiers, Ouf ! j'ai évité la garde à vue, je suppose sauf que deux jours après je reçois un courrier de la préfecture qui me dit que mon stage n'est pas pris en compte à cause d'un radar en janvier 2013. Je vais à la préfecture pour demander un relèvement et là, je vois : conduite malgré usage de stupéfiants. Hors, j'ai jamais eu de dépistage par qui que ce soit, une seule fois j'étais dans ma voiture garée en bas de chez moi, avec un ami, on était en train de fumer un pétard (ce que je regrette), contrôle par la BAC, il y avait 1 joint dans le cendrier. Je subis une fouille tout comme la voiture, ils n'ont rien trouvé à part ce joint dans le cendrier et, en repartant, ils m'ont rendu mon permis, tous mes papiers de voiture, même pas eu un

dépistage ni de garde à vue, rien. Pour moi, ils ont été cool et c'était la seule fois où j'étais dans la voiture avec un pétard. Cette histoire date de mars 2012 et, sur le relevé des points, c'est marqué : 76 DÉCISION SANS RESTRICTION DU DROIT DE CONDUIRE.rnrnDonc voilà mon histoire. J'aimerais savoir si il y'a une solution pour que je puisse contester et pouvoir récupérer au moins un point juste pour pouvoir conduire et me rendre au travail.rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **20/12/2013 à 07:13**

Bonjour,rnrnRécapitulons :rnrnovembre 2011, obtention du permis de conduire : 6 points sur 6,rnmars 2012, donc moins d'1 an plus tard, contrôle par la BAC, vous êtes dans votre voiture, assis place du conducteur, je suppose, et vous fumez un joint donc c'est considéré, que vous rouliez ou non, comme une conduite sous substances interdites (stupéfiants) et vous perdez vos 6 points. Du même coup, les points bonus accordés à chaque anniversaire de permis probatoire, ne peuvent pas vous être attribués et votre capital-points reste figés à 6. La conduite sous stup. vous fait perdre ces 6 points, solde 0 sur 6, donc invalidation automatique de votre permis. De ce fait, les 4 points du stage ne peuvent pas vous être crédité puisque votre permis était déjà à zéro points. Il n'était pas besoin, en mars 2012, de vous faire soumettre à des analyses quelconques pour savoir si vous étiez, ou non, positif aux stup. puisque vous avez été pris en flagrant délit par la BAC. Les agents ont donc rédigé un PV qui, même sans sanctions prononcées par un juge, vous retirait vos 6 points et le retrait des points est une sanction administrative automatique, les agents verbalisateurs ne pouvant pas intervenir à ce niveau.rnrnConclusion : prenez un avocat et voyez avec lui s'il y a, ou non, une quelconque faille, soit pénale soit administrative, qui pourrait vous permettre de "sauver" votre permis.

Par **Caramelo**, le **20/12/2013 à 17:56**

Merci tisuisse, donc si je comprend bien y'avais pas besoin de le faire ni prise de sang ni garde a vu et je suis sanctionner comme si j'étais entrain de conduire... Pour moi le policier aura du faire plus de démarche. rnMais ce que je comprend toujours pas c'est pourquoi j'ai reçu la lettre que en 2013 donc pour moi j'étais en règle enfin j'ai fait mon sage dans mon droit. rn Tu pence qu'il y'a une faille quand même pour pouvoir récupéré mon permis ?

Par **Tisuisse**, le **20/12/2013 à 18:24**

La lettre est déclenchée et adressée le jour du traitement du retrait des points par le SNPC. Faire un stage AVANT le retrait, ne vous permettait pas de récupérer les 4 points puisque vous étiez figés à 6 points maxi durant tout votre probatoire. Donc, au jour du traitement de votre fiche par le SNPC vous n'aviez que 6 points, malgré votre stage, et votre infraction vous en retirait 6, solde à zéro = permis invalidé, etc., etc.

Par **Caramelo**, le **20/12/2013** à **18:32**

Merci tuisisse :)

Par **sigmund**, le **21/12/2013** à **22:04**

bonsoir Tuisisserrn [citation]Les agents ont donc rédigé un PV qui, **même sans sanctions prononcées par un juge**, vous retirait vos 6 points et le retrait des points est une sanction administrative automatique, les agents verbalisateurs ne pouvant pas intervenir à ce niveau. [/citation]rrnnl'infraction de conduite en ayant fait usage de stupéfiantsrnetant un délit,je vois mal comment les points pourraient être retirés sans qu'il y ait jugement préalable.rnjugement dont caramelo devrait avoir eu,en toute logique,connaissance.

Par **kataga**, le **22/12/2013** à **16:16**

Bonjour,rnVous recevez une lettre 48SI en juillet et vous attendez sans rien faire que les problèmes se règlent tout seul ..rnSi vous aviez lu cette lettre 48SI, vous auriez vu que vous aviez 2 mois pour réclamer par LRAR..rnMaintenant, c'est un peu tard pour vous réveiller ..rnAvec un peu de chances votre permis vous sera rendu, mais vu que vous n'avez pas l'air bien dégourdi, vous ne pouvez pas faire grand chose ..car hors délais ..rnAllez peut-être réclamer un relevé intégral en préfecture pour essayer d'y voir un peu plus clair, mais je pense que ça doit être trop compliqué et trop d'efforts pour vous non..?

Par **Caramelo**, le **22/05/2014** à **23:24**

Re rnrnBon quelque mois après je vous redonne des nouvelles, j'ai pris un avocat enfin c'est un avocat qui connais la famille, je me suis dit c'est mieux que de prendre un avocat que je ne connais pas et c'est toujours moins cher^^ rnSauf que c'est une conneries car la seule chose qu'il m'a appris c'est que en allant au tribunal de grande instance pour demander le rapport de police ou une trace du jugement il ne trouve rien et je confirme je me suis rendu moi même au bureau des excution des peines ils ne trouvent rien mon nom... Je sais pas vous avez pas un conseille a me donner pour moi la seule solution c'est de faire annuler la décision qui apparaît sur mon relèvé ? rnrnMerci d'avance

Par **Caramelo**, le **05/06/2014** à **17:06**

Pas de réponse ? Peut on prouver un truck qui n'existe pas ?

Par **Tisuisse**, le **06/06/2014** à **11:07**

Votre truc existe. Vous avez été contrôlé au volant de votre voiture en train de fumer un joint, que voulez-vous dire d'autre. Voyez avec votre avocat ce qu'il peut faire mais pour le moment vous n'avez plus de permis, c'est un fait certain.

Par **Caramelo**, le **06/06/2014** à **17:09**

Oui mais au tribunal y'a aucune trace ni rien même mon avocat c'est rendu au tribunal de grande instance et il a rien trouvé même chez le greffier y'a aucune trace. Et puis même ils ont aucune preuve vu que j'ai pas eu de prise de sang ni de garde à vue et j'étais pas au volant la voiture stationner en bas de chez moi je roulais pas^^